

**Mémoire présenté au Bureau des Audiences Publiques sur
l'Environnement par rapport au Projet éolien de l'Érable**

Par Aude Fournier

Jeudi le 10 décembre 2009

St-Ferdinand, Secteur Vianney

C'est en tant que jeune et étudiante à la maîtrise en sociologie que j'écris ce mémoire sur le Projet de Parc éolien de l'Érable, qui concerne la région dans laquelle je suis née et, plus spécifiquement, le secteur de Vianney. Bien que je vive présentement à Montréal, pour mes études, je suis extrêmement attachée à ce village dans lequel j'ai grandi. Les gens, les paysages encore intacts, les nombreux projets qui l'animent (chorale, ski de fond, jardin d'horticulture, agriculture biologique, acériculture, agriculture, fêtes de village, etc.), la solidarité qui se tisse lorsqu'une personne vit une difficulté (ex. une grange qui brûle et est reconstruite dans le temps de le dire) sont l'objet d'une grande fierté. Le secteur de Vianney et St-Ferdinand ne sont pas des régions « sous-développées », pauvres. Au contraire, on y compte une richesse inestimable (pas nécessairement calculable monétairement). Je compte d'ailleurs retourner m'établir en région dans les prochaines années, possiblement dans ce coin de pays. C'est également avec fierté que je parle dans mon entourage de la résistance et de la lutte que les citoyens de ce village mènent contre ce mégaprojet d'éoliennes industrielles qui s'abat sur nous; résistance face à un projet innacceptable qui n'aura su que briser la solidarité sociale et l'esprit de communauté d'une région. Je m'indigne contre ces prophètes verts qui soutiennent que cette mobilisation n'est le fruit que de quelques personnes qui ne veulent pas d'éoliennes « dans leur cour », alors que les sondages Léger Marketing démontrent que les Québécois sont extrêmement favorables au développement de cette énergie dite « verte » et créatrice d'emplois (voir Guilbeault, 2009). Il ne suffit que de se rendre dans cette région ciblée pour comprendre...

Enthousiasme généralisé?

Dans ce mémoire, je veux vous livrer quelques réflexions autour du fameux concept « d'acceptabilité sociale », dont le caractère flou fait qu'il est utilisé à de multiples égards (même Enerfin s'en réclame...). Dans ses sorties médiatiques à propos de la contestation autour des projets éoliens au Québec, Mme Nathalie Normandeau, Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, a réitéré le fait que l'implantation du Parc éolien de l'Érable serait conditionnelle à son degré d'acceptabilité sociale. Or, l'acceptabilité sociale des projets éoliens ne se résume pas à des sondages réalisés par des firmes de recherche en marketing, tel que le soutient M. Steven Guilbeault dans son dernier livre, ni à un enthousiasme généralisé de la population à l'égard d'une énergie « verte » créatrice d'emplois. C'est ce que nous ont montré entre autres, les travaux de l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne de l'Université du Québec à Rimouski (2009), qui soutient que « Les oppositions ne découleraient pas tant d'un conflit entre les intérêts individuels (des personnes potentiellement affectées par la réalisation d'un projet) et l'intérêt collectif de la société (à la recherche d'énergie propre), mais de plusieurs facteurs reliés aux caractéristiques du mode de développement de la filière et l'encadrement institutionnel, des projets, du processus décisionnel et du milieu social. » (p.3) C'est à ces différents niveaux que doit être évaluée l'acceptabilité sociale de ce projet. Ainsi, si la réélection du Maire Langlois récemment reflète un certain engouement de la population à l'égard de ce projet, quoique minoritaire, cela ne signifie aucunement qu'il soit acceptable socialement.

Tel que le mentionne Arbour (2009), l'acceptabilité sociale d'un projet ne se résume pas au consentement d'une majorité de la population à celui-ci; d'ailleurs, de quelle population parlons-nous ici? Des personnes directement touchées par le projet, ou de

l'ensemble de la population de la MRC de l'Érable? Arbour parle davantage d'un consensus, qui doit être obtenu à travers une réelle démarche qualitative de participation citoyenne, d'écoute et de prise en considération et au sérieux des préoccupations des citoyens; démarche qui n'a aucunement été présente dans le cadre du présent projet.

Fracture sociale

L'acceptabilité sociale de ce projet est centrale pour la vitalité de notre communauté et sa cohésion future. Cependant, déjà, ce projet a laissé des fractures sociales durables. Notons par exemple que ce projet a engendré la construction et le renforcement d'une différenciation entre les résidents fondée sur le fait d'être « natif » du village ou « néo-rural ». Par exemple, la campagne électorale du Maire Langlois, principal porteur du projet éolien dans la région, a mis une emphase disproportionnée sur le fait qu'il était « natif » de St-Ferdinand, comparativement aux autres candidats, qui étaient contre le projet éolien. Cette mise en catégorie provient selon moi d'une volonté de rendre « illégitimes » les arguments apportés par les personnes qui ne sont pas nées dans la région (et qui parfois y habitent depuis des dizaines d'années) et de s'approprier la « richesse » qui sera produite par ce projet. On cherche à catégoriser le groupe de la population qui s'oppose au projet en mettant de l'avant un trait qui semble le caractériser et c'est à partir de cette différence qu'on vient délégitimer leurs arguments. Plutôt que d'avoir des retombées collectives, le projet générera de grandes inégalités entre les citoyens, certains touchant la « manne » et d'autres, subissant les impacts sans rien toucher (à moins d'être « acheté » par la compagnie Enerfin, qui distribue des sommes d'argent aux résidents qui appuient le projet). Étant fondé sur cette grande inégalité, les personnes qui recevront des redevances importantes cherchent à défendre leur part du gâteau à tout prix, au prix de la paix sociale. Cette conséquence sociale du projet est déplorable et inacceptable. Cette fracture n'est-elle pas le symptôme d'un projet atterri de l'extérieur, dans le non-respect de la population en général?

« Régression multiple »

Un second élément que je tiens à déplorer dans ce projet est le discours de « progrès » qui l'entoure. Pour moi, ce projet ne va pas dans le sens du « progrès » mais plutôt dans le sens d'une régression. Non pas que je ne crois pas à l'énergie éolienne ou encore à l'importance cruciale d'amener des changements majeurs dans notre manière de produire de l'énergie, ceci à très court terme. Ce n'est pas contre l'énergie éolienne que nous en avons, mais plutôt contre le modèle de développement, qui est des plus archaïques. Lors de sa présentation au Forum social québécois 2009 à Montréal, M. Roméo Bouchard comparait le modèle de développement éolien adopté au Québec au modèle « colonial » qu'on a subi dans l'exploitation de nos ressources naturelles, la forêt, la pêche, les mines, l'agriculture et l'énergie, exception faite pour l'énergie hydro-électrique depuis la nationalisation d'Hydro-Québec. Même erreur avec les porcheries industrielles, qui courent à leur perte présentement. Je partage son opinion selon laquelle « ce modèle équivaut à céder le développement éolien à des intérêts étrangers qui l'exploitent à leur profit, au détriment du Québec et des communautés régionales concernées qui en paient les frais sans avoir un mot à dire » (Bouchard, 2009).

Selon moi, le modèle de développement tel qu'adopté par Hydro-Québec, soit une stratégie par appels d'offres fondée sur l'impératif du plus bas coût d'achat pour Hydro-Québec, n'est pas compatible avec un modèle de développement durable, respectueux des résidents citoyens. Tel que le rapporte l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne de l'Université du Québec à Rimouski (2009), cela a favorisé la réalisation de parcs de grande envergure en territoire habité et a donné libre cour aux entreprises multinationales, s'inscrivant dans un rapport de force disproportionné avec les élus et les citoyens des municipalités choisies. Malgré tous les petits ajustements qui pourraient être apportés après coup au projet de l'Érable, il est impossible de parler « d'acceptabilité sociale » puisqu'il a été développé en fonction d'un tel modèle. Ainsi, bien que le projet actuel défende une énergie dite « verte », il n'est pas signe de progrès, mais de régression puisqu'il reproduit un modèle désuet. Je suis désolée de constater que *le Projet Éolien de l'Érable représente davantage une occasion d'affaire qu'un véritable projet de développement durable pour le bien commun*. Ce modèle de développement empreint des principes du néolibéralisme ne peut pas générer des projets « acceptables socialement ». Faire de l'argent et contribuer au développement, ce n'est pas la même chose.

Revendications

Pour ces raisons, je demande au gouvernement Charest un retrait complet du Projet éolien de l'Érable dans les plus brefs délais.

Plus largement, je demande que le gouvernement Charest impose dans les plus brefs délais un moratoire sur le développement éolien au Québec, afin de tenir des États généraux sur le développement énergétique dans la province qui pourraient permettre de réfléchir collectivement à ce que nous voulons et ne voulons pas, dans une perspective de bien commun pour notre génération et les générations futures.

Choisir la campagne

Vivre à la campagne est un choix, un choix qui comporte certains inconvénients et risques pour des jeunes professionnels, mais aussi un panoplie d'avantages pour des jeunes qui ont le goût d'être créatifs, d'avoir une vie communautaire active et significative, de vivre dans un milieu de vie convivial et dans la nature. Le Projet éolien de l'Érable viendra « industrialiser » nos montagnes, « métalliser » nos forêts, « bétonner » notre tranquillité, « fracturer » notre communauté. Comme jeune qui désire retourner vivre en campagne, cela ne me paraît guère attrayant, et je ne suis pas la seule à partager ce point de vue. La vitalité d'une région ne repose pas l'argent et de « gros » projets extérieurs, mais plutôt sur les gens qui l'habitent.

Pour clore ce mémoire, je vous laisse sur cette petite chanson que j'ai composée sur le Projet éolien de l'Érable et qui sera enregistrée sous peu. Les paroles reflètent, dans la simplicité, ma compréhension du processus dans lequel s'est réalisé ce projet et mon désir que les citoyens qui habitent les montagnes soient enfin entendus et respectés.

J'AI HURLÉ!

Parole et musique : Aude Fournier

Quand le Québec s'est tourné
Vers l'industrie du vent
Bienvenue au privé, sans lois, sans règlements...

*Un sapin sur mon cœur
Un bouleau dans l'cerveau
J'ai hurlé... mais l'message est pas passé.*

Quand l'promoteur est venu
Il m'a demandé de signer
Sans r'garder, sans savoir, sort le cash, les peanuts...

Quand mon voisin a signé
Il n'a p't-être pas pensé
À sa terre, sa liberté, au village, aux paysages...

Quand les élus ont voté
Y'avaient tous les mains liées
Signent à gauche, signent à droite, ça rapporte on va d'l'avant...

Quand les citoyens apprennent
Qu'on s'en prend aux montagnes
Des forêts métalliques, du gazon en béton...

Quand vous viendrez par chez nous
Écoutez bien le vent...
Il dira à l'oreille, de l'argent sur le cœur
Des actions dans l'cerveau, ne rapportent qu'à l'ego

*Et un sapin sur mon cœur
Un bouleau dans l'cerveau
J'ai hurlé... mais l'message est pas passé
J'ai hurlé... mais l'message est pas passé
J'ai hurlé... et le message VA passer!*

Références

- Arbour, Simon (2009). *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf. Réponse à la demande de la commission du BAPE relativement à la définition de l'acceptabilité sociale.* (consulté le 10 décembre sur : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Eole_Des-Moulins/documents/DB27.pdf)
- Guilbeault, Steven (2009). *Alerte! Le Québec à l'heure des changements climatiques*, Boréal, Québec, p.200-205
- Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne (2009). *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable.* Université du Québec à Rimouski, Rimouski.